

# Table des matières

<b>Introduction</b>	7
Section 1. La place de ce précis dans la collection de droit familial	7
Section 2. Plan du présent ouvrage	8
Section 3. Méthode et perspective de rédaction	9
Section 4. Droit international privé	10
Section 5. Dédicace	11

## PARTIE I

### **La naissance de la masse à liquider et les acteurs de la liquidation**

<b>Chapitre I. Problématique et terminologie</b>	15
Section 1. Problématique	15
Section 2. La masse	15
Section 3. L'entreprise	16
Section 4. La liquidation	19
Section 5. Le partage	21
<b>Chapitre II. La naissance de la masse à liquider</b>	25
Section 1. La masse est générée par un accident de la vie patrimoniale	25
Section 2. Les accidents générateurs d'une masse en droit belge	27
Sous-section 1. Le décès	27
Sous-section 2. Les régimes matrimoniaux : une multiplicité de causes de dissolution	32
Sous-section 3. La faillite	40
Sous-section 4. La mésentente des indivisaires	40
Section 3. Le moment de la naissance de la masse	41
Sous-section 1. Une problématique complexe	41
Sous-section 2. Les successions	42

Sous-section 3. Les régimes matrimoniaux	42
Sous-section 4. Les indivisions	48
<b>Chapitre III. La recherche des ayants droit et la preuve de leur qualité</b>	49
Introduction. Une double question	49
Section 1. La recherche des ayants droit par les créanciers successoraux	49
Sous-section 1. Identification par le registre central successoral (RCS)	50
Sous-section 2. Identification par la voie fiscale	51
Sous-section 3. Identification par le registre national	52
Sous-section 4. Identification par le registre central des testaments (CRT)	55
Sous-section 5. Identification par le Parquet	56
Sous-section 6. La nomination d'un curateur à succession vacante	57
Sous-section 7. La recherche des ayants droit par les généalogistes	68
Section 2. Preuve de leur qualité par les ayants droit	69
Sous-section 1. L'acte d'hérédité, le certificat d'hérédité, le certificat successoral européen et le Registre central des successions	70
Sous-section 2. Le registre central des testaments et le registre central des contrats de mariage	83
Sous-section 3. Autres documents	89
Section 3. Preuve de la qualité et possession des biens successoraux	90
Section 4. Banque des actes notariés (NABAN) et considérations sur le respect de la vie privée	93
<b>Chapitre IV. La transmission du droit de posséder la succession</b>	95
Section 1. Le concept de saisine héréditaire	95
Sous-section 1. La saisine originelle	96
Sous-section 2. La saisine héréditaire consacrée par le Code civil – un droit réel de posséder l'hérédité	98
Section 2. Champ d'application <i>ratione materiae</i> de la saisine héréditaire	99
Sous-section 1. L' <i>objet</i> de la saisine héréditaire. La saisine héréditaire a un objet strictement possessoire	99

A.	Le droit de percevoir les fruits n'intègre pas l'objet – strictement possessoire – de la saisine héréditaire	100
B.	La titularité des droits et actions du défunt n'intègre pas l'objet – strictement possessoire – de la saisine héréditaire	101
C.	L'obligation au passif successoral n'intègre pas l'objet – strictement possessoire – de la saisine héréditaire	102
Sous-section 2.	La <i>nature</i> de la saisine héréditaire – la saisine héréditaire est un droit réel de posséder qui est contenu dans la propriété	104
Section 3.	Champ d'application <i>ratione personae</i> de la saisine héréditaire	105
Sous-section 1.	La nomenclature du Code civil : saisine – envoi en possession – délivrance des legs	105
Sous-section 2.	Caractères de la saisine héréditaire	108
A.	La saisine est individuelle	108
B.	La saisine est successive	108
C.	La saisine est d'ordre public	109
D.	La saisine est indivisible	109
E.	La saisine est <i>immédiate</i> et est dévolue <i>ipso iure</i> aux successibles dès l'instant du décès du <i>de cuius</i>	116
<b>Chapitre V.</b>	<b>La transmission de la propriété de la succession</b>	117
Section 1.	Transmission <i>directe</i> et <i>immédiate</i>	117
Section 2.	L'option héréditaire	119
Sous-section 1.	L'exercice de l'option héréditaire dans le temps	119
A.	Le délai de prescription de l'option	119
B.	Confrontation du délai de prescription trentenaire avec le délai préfix pour faire inventaire et délibérer	122
C.	La transmission de l'option	126
Sous-section 2.	L'exercice de l'option héréditaire dans la forme	127
A.	L'acceptation pure et simple	127
B.	L'acceptation sous bénéfice d'inventaire	154
C.	La répudiation	166
D.	L'exercice de l'option et les idées reçues : pourquoi dans certains cas vaut-il mieux renoncer à une succession manifestement bénéficiaire et, dans d'autres cas, accepter sous bénéfice d'inventaire une succession manifestement obérée ?	172

Sous-section 3.	L'exercice de l'option héréditaire et les personnes incapables	177
Sous-section 4.	Les caractères de l'option héréditaire exercée	177
A.	L'indivisibilité de l'option	177
B.	L'irrévocabilité de l'option	182
Sous-section 5.	Les causes de nullité de l'option héréditaire exercée	185
A.	Les vices du consentement	185
B.	La fraude	189
<b>Chapitre VI.</b>	<b>Les créanciers et la liquidation-partage</b>	<b>195</b>
Section 1.	Situation juridique et moyens d'action des créanciers de l'héritier	195
Sous-section 1.	Provoquer ou poursuivre le partage au nom de l'héritier débiteur	196
Sous-section 2.	Provoquer le partage en son nom propre	197
Sous-section 3.	Intervenir aux opérations de partage – Article 4.101 du Code civil	199
A.	Principe	199
B.	Cas particulier : l'article 4.101 du Code civil est-il ouvert à l'héritier exhérédié lorsque celui-ci ne dispose que d'une réserve exprimée en valeur ?	203
Sous-section 4.	L'action paulienne successorale en cas de renonciation en fraude des droits du créancier de l'héritier	211
Section 2.	Situation juridique et moyens d'action des créanciers du défunt	211
Sous-section 1.	Comment identifier les héritiers ou légataires ?	211
Sous-section 2.	Le créancier successoral confronté à un héritier ou légataire universel unique	211
A.	Le créancier successoral confronté au successible n'ayant pas encore opté	212
B.	Le créancier successoral confronté à l'héritier acceptant purement et simplement	213
C.	Le créancier successoral confronté au successible renonçant	217
D.	Le créancier successoral confronté à l'héritier ayant accepté sous bénéfice d'inventaire	218

Sous-section 3. Le créancier successoral confronté à une pluralité d'héritiers	221
A. Difficulté liée à des choix différents d'option héréditaire	221
B. Le principe de l'obligation proportionnelle aux dettes du défunt	222
Sous-section 4. Le créancier successoral confronté à un successeur (dont le cohabitant légal survivant)	223
Sous-section 5. Le créancier successoral confronté au conjoint survivant	224
Remarque finale. Les débiteurs du défunt : principe de la divisibilité des créances	224
<b>Chapitre VII. Les notifications fiscales et sociales</b>	<b>225</b>

## PARTIE II

**La conservation de la masse à partager**

<b>Chapitre I. Problématique de la conservation de la masse</b>	<b>229</b>
<b>Chapitre II. La mise sous scellés</b>	<b>231</b>
Section 1. Notion et problématique de la mise sous scellés : la balance des intérêts par le juge de paix	231
Section 2. Les scellés : hypothèses, personnes et lieux	232
Sous-section 1. Dans quel cas peut-on requérir l'apposition des scellés ?	232
Sous-section 2. Qui peut demander l'apposition des scellés ?	233
Sous-section 3. Appose-t-on les scellés ?	236
Section 3. L'apposition des scellés	236
Sous-section 1. La demande de mise sous scellés	236
Sous-section 2. L'apposition des scellés	238
Sous-section 3. Effets de l'apposition des scellés	239
Section 4. Les incidents lors de l'apposition des scellés	240
Sous-section 1. L'incident des portes fermées	240
Sous-section 2. La perquisition du testament ou d'autres documents	240
Sous-section 3. La photographie des lieux	241
Sous-section 4. La vente des biens de moins de 1 240 €	242

Sous-section 5. Le procès-verbal de carence	243
Section 5. Les incidents pendant la période où les biens sont sous scellés	243
Section 6. L'opposition	244
Section 7. La levée des scellés	245
Sous-section 1. Qui peut demander la levée des scellés ?	245
Sous-section 2. Procédure et rôle du juge de paix	245
Sous-section 3. Qui est convoqué à assister à la levée des scellés ?	246
Sous-section 4. Les opérations de levée des scellés	247
Section 8. L'interdiction de transfert	248
Section 9. Considérations sur l'efficacité des scellés	248
Section 10. Rapports entre scellés et inventaire	250
<b>Chapitre III. L'inventaire</b>	253
Section 1. Notion d'inventaire	253
Section 2. L'inventaire : hypothèses, personnes et lieux	256
Sous-section 1. Les hypothèses légales d'inventaire	256
A. Typologie	256
B. L'indivision	257
C. Les institutions familiales	257
D. Les successions et les libéralités	258
E. Les régimes matrimoniaux	259
Sous-section 2. L'inventaire sous forme simplifiée	260
Sous-section 3. Personnes pouvant demander l'établissement de l'inventaire	263
Sous-section 4. Lieu de l'inventaire	263
Section 3. L'établissement de l'inventaire : aspects procéduraux	264
Sous-section 1. Rôle du juge de paix	264
Sous-section 2. Le choix du notaire instrumentant	264
Sous-section 3. Procédure notariale : convocation à l'inventaire, confection de celui-ci et administration postérieure des biens de la masse	266
A. Convocation à l'inventaire	266
B. Confection de l'inventaire	267
C. Administration postérieure des biens de la masse	268

Sous-section 4. L'inventaire inclus dans une procédure de liquidation-partage judiciaire	268
Section 4. Structure et rédaction de l'inventaire	270
Sous-section 1. L'intitulé	270
Sous-section 2. La description et prise des biens meubles corporels	271
Sous-section 3. L'analyse des titres et papiers	273
Sous-section 4. Les déclarations et interpellations	273
Sous-section 5. La clôture et la prestation de serment	278
Section 5. Les frais d'inventaire	280
<b>Chapitre IV. Le séquestre, l'administrateur des biens de la masse, et les autres garanties de la conservation de la masse</b>	<b>283</b>
Section 1. Autres modes de garanties de la conservation de la masse : renvois à d'autres parties de cet ouvrage	283
Section 2. Le séquestre	284
Sous-section 1. Notion de séquestre	284
Sous-section 2. Aspects procéduraux	285
Sous-section 3. Rôle du séquestre	287
Section 3. L'administrateur des biens de la masse	288
Sous-section 1. Problématique et cas d'application	288
Sous-section 2. Aspects procéduraux	291
Sous-section 3. Mission de l'administrateur de la masse	293
Sous-section 4. La rémunération de l'administrateur	295
<b>PARTIE III</b>	
<b>Le partage en tant qu'acte juridique</b>	
<b>Chapitre I. Définition et ambivalence du partage</b>	<b>299</b>
Section 1. Définition du partage	299
Section 2. Ambivalence du partage : entre convention et procédure judiciaire	302
<b>Chapitre II. L'indivision, état instable, essentiellement partageable</b>	<b>307</b>
Section 1. Indivision et copropriété(s) : définitions	307
Section 2. L'indivision, état instable	310
Section 3. Type de copropriété et droit de provoquer le partage	311
ANTHEMIS	643

<b>Chapitre III. Typologie du partage</b>	323
Section 1. Partage amiable – judiciaire – amiable à formes judiciaires	323
Sous-section 1. Partage amiable	323
Sous-section 2. Partage amiable à formes judiciaires	324
Sous-section 3. Partage judiciaire	325
Section 2. Partage en nature ou en valeur – la licitation	326
Sous-section 1. Le principe atténué du partage en nature	326
A. Le partage en nature, une règle à exceptions multiples	326
B. La soulte égalisatrice	327
C. Les attributions préférentielles et la sanction du recel	328
D. Le caractère non commodément partageable en nature d'un bien	333
E. La « dénaturation » conventionnelle du partage	334
F. Les mécanismes égalisateurs sont désormais en valeur	336
Sous-section 2. La licitation et le partage en valeur	336
Section 3. Partage provisionnel, le partage définitif, le partage provisoire	340
Sous-section 1. Le partage définitif	340
Sous-section 2. Le partage provisionnel	341
Sous-section 3. Le partage provisoire	343
Section 4. Partage total ou global, partiel, complémentaire, provisoire et cumulatif	343
Sous-section 1. Le partage total ou global	343
Sous-section 2. Le partage partiel	344
Sous-section 3. Le partage complémentaire	346
Sous-section 4. Le partage cumulatif	346
Section 5. Partage au sens strict et actes équipollents à partage	347
Sous-section 1. Le partage au sens strict	347
Sous-section 2. Les actes équipollents à partage	347
 <b>Chapitre IV. Les effets du partage</b>	 355
Section 1. La fin de l'indivision	355
Section 2. L'effet déclaratif – ou rétroactif – du partage	356
Sous-section 1. Le caractère déclaratif du partage : raison d'être, principe et appréciation	356



Sous-section 2. Les actes juridiques auxquels la loi confère un effet déclaratif	359
A. Le partage au sens strict	359
B. La licitation	359
C. Les actes équipollents à partage	360
Sous-section 3. Les biens auxquels s'applique l'effet déclaratif du partage	361
A. Les biens de la masse indivise	361
B. Les créances successorales	362
C. Les dettes successorales	364
D. La jouissance des biens indivis	365
Sous-section 4. Les personnes auxquelles s'applique l'effet déclaratif du partage	368
Sous-section 5. Les conséquences aléatoires du caractère déclaratif du partage sur les actes accomplis par les indivisaires avant le partage	368
Section 3. L'égalité, âme du partage	369
Sous-section 1. Le partage et la justice commutative	369
Sous-section 2. Les lots, composition et tirage au sort	370
Sous-section 3. La lésion dans le partage et les autres vices du consentement	371
A. La lésion dans le partage : <i>ratio legis</i>	371
B. La lésion dans le partage : application	372
C. Les autres vices de consentement dans le partage	375
Sous-section 4. La garantie des lots	378
Section 4. Le caractère définitif du partage	380
Sous-section 1. Des accords définitivement contraignants	381
Sous-section 2. Sanction de la lésion : de la rescision à l'action en complément de part	382
Sous-section 3. Annulation du partage pour diverses causes : limitation	382
Sous-section 4. Pas de résolution pour inexécution, mais exécution forcée du partage	384
Sous-section 5. La garantie des lots	385
<b>Chapitre V. Taxation du partage</b>	387
Section 1. Définition	387
Section 2. Taux	387
Section 3. Assiette du droit	388

Section 4. Critère de localisation entre les régions	389
Section 5. Base imposable – articles 110 et 111 C. enr.	389
Section 6. Partages soumis au droit de <i>vente</i>	390
Sous-section 1. Attribution par partage ou cession de part indivise à un tiers qui a acquis conventionnellement une part indivise – article 113 C. enr.	390
Sous-section 2. Attribution d'un immeuble appartenant à une société dotée de la personnalité juridique – articles 129 et 130 C. enr.	391

## PARTIE IV

**La procédure de liquidation-partage judiciaire**

<b>Chapitre I. La phase judiciaire liminaire de la liquidation-partage et la demande à simple, double, triple, ou quadruple détente</b>	395
Introduction	395
Section 1. La demande en liquidation-partage « à simple détente » – articles 1207, 1208 et 1210 du Code judiciaire	398
Sous-section 1. La nécessité de l'existence d'une indivision	398
A. Principe	398
B. Cas particulier : l'action en <i>liquidation-paiement</i> (sans partage) dans l'hypothèse d'un héritier institué légataire universel	400
Sous-section 2. Moment de la mise en œuvre de l'action en partage	406
Sous-section 3. Tribunal compétent <i>ratione materiae</i>	407
Sous-section 4. Tribunal compétent <i>ratione loci</i>	408
Sous-section 5. Caractères de l'action en partage	409
A. L'action en partage génère un litige indivisible	409
B. L'action en partage est imprescriptible	412
C. L'action en partage est d'ordre public	412
D. L'action en partage est réciproque	413
Sous-section 6. Titulaires de l'action en partage	413
Sous-section 7. Liquidation sous-entendue des indivisions nécessaires à la liquidation de l'indivision formellement décidée – article 1208, §§ 2 et 3, du Code judiciaire	414

Sous-section 8. La problématique des partages distincts – article 1208, § 4, du Code judiciaire	415
Sous-section 9. La désignation d'un ou de deux notaire(s) liquidateur(s) – article 1210 du Code judiciaire	418
Section 2. La demande en liquidation-partage « à double détente » – facultative – article 1209 du Code judiciaire	420
Sous-section 1. Les contestations préalables – article 1209, § 1 <sup>er</sup> , <i>in limine</i> , du Code judiciaire	420
A. Principe	420
B. Le pouvoir du juge de remettre la solution de la contestation préalable jusqu'au jugement d'homologation est-il absolu ?	421
C. Désignation <i>immédiate</i> du notaire liquidateur – phases judiciaire et notariale parallèles	422
D. Utilité de la mise en œuvre de l'article 1209, § 1 <sup>er</sup> : le maintien du double degré de juridiction – article 1224/2 du Code judiciaire	424
E. Typologie des contestations préalables	425
F. La vente immédiate des immeubles non commodément partageables, en cas de désaccord des parties, qui serait ordonnée par le tribunal dans le jugement ordonnant le partage et désignant le notaire, n'est pas <i>interdite</i>	427
Sous-section 2. Les accords actés par le jugement ordonnant le partage – article 1209, § 1 <sup>er</sup> , <i>in fine</i> , et §§ 2 et 3, du Code judiciaire	432
Section 3. La demande en liquidation-partage « à triple détente » – facultative – les mesures « avant dire droit » – articles 19, alinéa 3, et 735, § 2, du Code judiciaire	434
Sous-section 1. Principe	435
Sous-section 2. Applications jurisprudentielles	437
Sous-section 3. Typologie des mesures avant dire droit pouvant être requises au stade de la demande en partage	438
A. Les mesures d' <i>instruction</i>	438
B. Les mesures destinées à régler provisoirement le sort des parties	439
Sous-section 4. Mises en état « longue » et « courte » poursuivies en parallèle	440

Sous-section 5. Incidences majeures des lois dites « lois Pot-Pourri » sur les jugements avant dire droit en matière de liquidation-partage	441
A. L'exécution provisoire des jugements avant dire droit	441
B. L'effet dévolutif de l'appel limité par la postposition de l'appel du jugement avant dire droit	441
Section 4. La demande en liquidation-partage « à quadruple détente » – l'urgence invoquée et le « référé familial » – articles 584, alinéa 2, et 1253ter/4, § 1 <sup>er</sup> , du Code judiciaire	442
<b>Chapitre II. La phase notariale</b>	445
Section 1. Réquisition du notaire liquidateur et ouverture des opérations	445
Sous-section 1. La tenue de réunions informelles préalables – accords globaux ou partiels	445
Sous-section 2. Procès-verbal d'ouverture des opérations	446
A. Délais et sommation des parties	446
B. Contenu du procès-verbal d'ouverture des opérations	447
C. Provisionnement du notaire liquidateur	447
Section 2. Inventaire	447
Sous-section 1. Obligation de principe	447
Sous-section 2. Renonciation à l'inventaire	448
Section 3. Calendrier de procédure	449
Sous-section 1. Calendrier conventionnel	449
Sous-section 2. Calendrier légal	449
A. Communication des revendications et pièces des parties	449
B. Aperçu des revendications des parties	450
C. Communication des observations sur les revendications et pièces des parties adverses	450
D. État liquidatif	451
Sous-section 3. Sanction du défaut de respect des délais	453
A. Défaut de respect des délais dans le chef des parties	453
B. Défaut de respect des délais dans le chef du notaire liquidateur	453
Section 4. Incidents procéduraux	454

---

Sous-section 1. Le remplacement du notaire liquidateur	454
A. Principe	454
B. Procédure simplifiée	455
Sous-section 2. La désignation d'un gestionnaire de la masse indivise	455
A. Principe	455
B. Procédure simplifiée	456
Sous-section 3. Partie absente ou récalcitrante – l'arme de désobstruction de l'article 1214, § 6, du Code judiciaire	457
Sous-section 4. L'expertise	457
A. Principe	457
B. Procédure simplifiée	458
Sous-section 5. La demande de production de documents	459
A. Principe	459
B. Procédure ordinaire	459
Sous-section 6. Le procès-verbal intermédiaire de l'article 1216 du Code judiciaire	460
A. Principe	460
B. Procédure	461
Sous-section 7. La vente des biens indivis	462
A. La vente volontaire	462
B. La vente forcée des biens non commodément matériellement et juridiquement partageables	462
Sous-section 8. Aménagement provisoire de la situation des parties pendant la phase notariale – article 19, alinéa 3, du Code judiciaire	463
Section 5. État liquidatif, contredits et jugement	465
Section 6. L'exécution provisoire des jugements définitifs en matière de liquidation-partage	466
<b>Chapitre III. L'exception à l'effet dévolutif de l'appel</b>	<b>471</b>

## PARTIE V

**Les liquidations particulières**

<b>Chapitre I. La liquidation-partage du régime matrimonial</b>	475
Introduction	475
Section 1. Le régime de communauté	476
Sous-section 1. La dissolution du régime de communauté	476
A. Régime impératif	476
B. Les causes de dissolution	478
C. Date de dissolution	480
D. Effets de la dissolution du régime matrimonial	498
Sous-section 2. La liquidation et le partage du régime de communauté	500
A. Les étapes impératives	500
B. Inventaire	501
C. Établissement du compte de récompenses	504
D. Le paiement du passif commun	526
E. Règlement des récompenses	526
F. Partage de l'actif net	527
G. Les créances entre époux	528
H. Le paiement des créanciers subsistants après le partage	529
Section 2. Le régime de séparation de biens	530
Sous-section 1. La séparation de biens pure et simple	530
A. Nécessité d'une liquidation	530
B. Partage à tout moment	531
Sous-section 2. Société d'acquêts, patrimoine commun interne ou indivision organisée	531
Sous-section 3. Participation aux acquêts	532
A. Notion	532
B. Dissolution	533
C. Demande de la créance	534
D. Montant de la créance	534
E. Modalités d'exécution	536
Sous-section 4. Correctif judiciaire en équité	537
A. Présentation	537
B. Caractères supplétif et facultatif	537

C. Le droit : conditions d'indemnisation	538
D. La créance : montant de l'indemnisation	539
Section 3. Règles communes aux régimes matrimoniaux	541
Sous-section 1. Caducité des droits de survie	541
A. Divorce et séparation de corps	541
B. Séparation judiciaire et changement de régime	542
Sous-section 2. Attribution préférentielle	543
A. Généralités	543
B. Caractère supplétif?	544
C. Biens visés	544
D. Critères d'octroi	544
Sous-section 3. Recel matrimonial	545
<b>Chapitre II. La liquidation des successions</b>	547
Section 1. Liquidation du régime matrimonial ou de cohabitation légale	547
Section 2. Succession anormale et droit de retour conventionnel	548
Section 3. Succession ordinaire	549
<b>Chapitre III. L'usufruit et sa conversion</b>	553
Section 1. Problématique	553
Section 2. Les différents cas d'usufruit	554
Section 3. Les garanties prises au début de l'usufruit	557
Sous-section 1. Articulation des différents textes légaux	557
Sous-section 2. L'inventaire des meubles, l'état des immeubles et l'obligation de description des biens	558
Sous-section 3. L'obligation d'assurance	561
Sous-section 4. L'emploi des sommes et l'obligation d'individualisation des choses de genre	562
Section 4. Les droits et devoirs respectifs du nu-propiétaire et de l'usufruitier	563
Sous-section 1. Pouvoirs de gestion et répartition du passif	564
Sous-section 2. La répartition du passif et des charges	568
Section 5. La conversion de l'usufruit et le rachat de la nue-propiété	570
Sous-section 1. Problématique	570
Sous-section 2. Modalités de la conversion de l'usufruit du conjoint survivant	571
ANTHEMIS	651

A.	Application à tous les droits en usufruit du conjoint survivant	571
B.	Modalités quant aux biens	572
C.	Modalités quant aux personnes	573
D.	Modalités quant aux délais et au pouvoir d'appréciation du juge	574
E.	Modalités quant au « produit d'échange » de la conversion	579
F.	Le rachat de la nue-propriété	580
G.	La conversion de l'usufruit virtuel	580
Sous-section 3.	Les modalités de la conversion de l'usufruit du cohabitant légal survivant	581
Sous-section 4.	La conversion des autres usufruits légaux	582
Sous-section 5.	La conversion conventionnelle de l'usufruit conventionnel	584
Sous-section 6.	Pas de conversion automatique en cas de vente conjointe de l'usufruit et de la nue-propriété	584
Sous-section 7.	Les tables de conversion	586
A.	Des tables défectueuses	586
B.	La règle des « vingt ans » : une application limitée	588
Sous-section 8.	Différence et similitudes entre la conversion et le partage	591
Sous-section 9.	La procédure de conversion	593
Sous-section 10.	Publicité foncière	594

## PARTIE VI

## La protection des personnes incapables d'exercice dans le partage et les institutions connexes

<b>Chapitre I.</b>	<b>La protection des personnes incapables dans l'option héréditaire</b>	597
Section 1.	<i>Ratio legis</i> : protéger le patrimoine personnel de l'incapable du passif	597
Section 2.	Les mineurs	597
Section 3.	Les personnes majeures incapables	604
Sous-section 1.	Les personnes majeures vulnérables et l'option	604



---

Sous-section 2. Les personnes présumées absentes et l'option	606
<b>Chapitre II. La protection des personnes incapables dans le partage amiable à formes judiciaires</b>	609
Section 1. <i>Ratio legis</i> et relation avec d'autres institutions	609
Section 2. Déroulement du partage amiable à forme judiciaire	610
Sous-section 1. Compétence matérielle et territoriale	610
Sous-section 2. Mode d'introduction de la procédure	611
Sous-section 3. Déroulement de la procédure	612
Section 3. Sanction de la violation des formes prescrites	615
<b>Chapitre III. La protection des personnes incapables dans certaines ventes</b>	617
Section 1. La vente de biens, un moment périlleux à surveiller	617
Section 2. Relation avec d'autres institutions protectrices des incapables	618
Section 3. La protection mise en œuvre dans les ventes d'immeubles	619
Sous-section 1. La vente dans un partage amiable à formes judiciaires	620
Sous-section 2. Vente dans le cadre d'un partage judiciaire litigieux	623
Section 4. La protection dans la vente de meubles	626
<b>Chapitre IV. Préservation des capitaux hérités par des personnes déclarées incapables d'exercice</b>	629
Section 1. La nécessaire préservation des capitaux	629
Section 2. Les capitaux des mineurs d'âge	630
Sous-section 1. Le blocage des capitaux	630
Sous-section 2. Les exceptions au blocage des capitaux	631
Section 3. Les capitaux des personnes majeures vulnérables	634
Sous-section 1. Le blocage des capitaux	634
Sous-section 2. Les exceptions au blocage des capitaux	634